

Au Conseil communal du Mont-sur-Lausanne

Rapport de la Commission des Finances

chargée d'examiner le préavis municipal No 11/2019

Zone Industrielle En Budron

Construction d'un réseau d'éclairage public

Crédit demandé: CHF 625'000.- (TTC)

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La Commission des Finances (ci-après CoFin) s'est réunie sous la présidence de M. Philippe Vaucher et de 6 de ses membres, 2 étant excusés (Mme Nadège Longchamp-Geiser et M. Remo Studer), le mardi 8 octobre 2019, en vue d'examiner le préavis cité en titre.

Messieurs Jean-Pierre Sueur, Syndic et Jacques Marchand, Municipal des travaux et infrastructures ont participé à la séance. Nous les remercions d'avoir répondu directement à la plupart des renseignements demandés. Des informations complémentaires ont été transmises par email en fin de semaine à la Commission des Finances.

Examen du préavis

Le préavis traite de l'obtention d'un crédit de construction d'un réseau d'éclairage public dans la zone industrielle En Budron.

L'investissement figure dans le plan des investissements 2019 à 2025, pour l'année financière 2020. Le devis estimatif a été établi sur la base de soumissions rentrées.

Lors des diverses rencontres du groupe de travail "mobilité" composé de la Société Industrielle et Commerciale du Nord lausannois (SICNL) et des autorités communales, une des demandes fréquemment formulées concernait le manque d'éclairage public dans le secteur de Budron.



Ladite zone industrielle se caractérise par l'hétérogénéité et le grand nombre d'entreprises (260) qui emploient environ 2'800 personnes. En outre, elle regroupe 23 ménages pour une population de 66 personnes, dont 54 de plus de 17 ans.

Elle est accessible soit par la route cantonale de Cugy, classée route principale, soit par le chemin de la Longeraie qui est une route de desserte A.

Actuellement, la zone est desservie par la ligne TL 60 ; des améliorations de desserte sont attendues pour 2019 (prolongement de la ligne 54) ou en discussion (élargissement de la zone 12 jusqu'en Budron.)

Un éclairage performant permettrait de pousser la mobilité douce en incitant les personnes se rendant quotidiennement dans la zone industrielle de Budron à utiliser les transports en commun, puis le cheminement piétonnier. Il est regrettable qu'à ce stade ce soit le seul élément de mobilité douce qui ait été retenu par la Municipalité. En effet, il n'est pas prévu de mettre à disposition des vélos ou voitures électriques des zones de recharges, qui sont du ressort du privé. De plus, il est difficile de percevoir comment cette démarche s'intègre dans l'évolution du plan de mobilité dans la zone de Budron.

Bien que le nombre de luminaires (73) semble élevé, ce dernier correspond aux normes d'espacement en vigueur. Le coût annuel de l'électricité produite a été estimé à CHF 6'250.- avec une luminosité activée à 100 % dans les heures de nuit. Bien que le matériel choisi permette une réduction à 30-40 % de la luminosité, le projet ne mentionne pas clairement les intentions d'utilisation prévue, plus spécialement avec une éventuelle volonté de réduction de la pollution lumineuse.

A la demande de La CoFin au sujet de l'éclairage autonome, la commune a donné la réponse suivante :

"En 2018, le STIN s'était approché des Services industriels lausannois (SIL) pour estimer le potentiel d'économie de tels luminaires.

Cette solution n'a pas été retenue pour les raisons suivantes :

- durée de chargement (c'est l'hiver que l'on a le plus besoin d'éclairage et c'est là où la durée de charge est la plus courte);
- il faut déterminer l'exposition et la durée selon l'emplacement pour chaque luminaire, et la présence d'immeubles ou de végétation à proximité fait perdre de l'efficacité de charge ;
- au fil des saisons, le besoin et la durée de l'éclairage nocturne varient fortement, et l'autonomie de ces luminaires n'est pas garantie ;
- pour assurer l'éclairage en cas de durée de charge insuffisante (longue période sans suffisamment de soleil), il faut de toute façon raccorder ces installations au réseau ; il n'y a donc pas d'économies à faire sur la construction d'un projet d'éclairage public ;
- les coûts d'investissement (nettement plus cher qu'une technologie standard) et d'entretien (coût des batteries, etc.) sont plus importants lors de l'investissement de tel projet".

En outre, La Commission demande si une demande de subventionnement de la part de l'Etat de Vaud peut être envisagée, en s'appuyant sur le site de l'Etat de Vaud, lien "demander une subvention-pour-un concept d'éclairage-public" :



La réponse de la Municipalité est :

"Le Service des travaux et infrastructures (STIN) a renoncé à une telle étude, parce que ce concept doit permettre aux communes d'identifier le potentiel d'économie d'énergie existant et d'évaluer l'augmentation du confort, de la sécurité et de la rentabilité associée à la modernisation de leur système d'éclairage. Dans notre commune, la quasi-totalité des points lumineux ont été changés ces dernières années, lors de l'interdiction des lampes à vapeur de mercure. Nos luminaires étant relativement récents, donc peu énergivores, il n'est pas prioritaire de renouveler notre parc d'éclairage public (énergie grise)."

La CoFin a pu prendre connaissance du PV d'ouverture des soumissions (daté du 27.9) et du commentaire y relatif de la part du STIN, lequel mentionne une économie sensible, mais non chiffrée, possible entre le montant du préavis et celui des offres.

La CoFin s'étonne encore que ce préavis d'une future "commune à 2000 watts".

- Ne tienne pas compte de sujets actuels, comme la pollution lumineuse.
- Ne s'inscrive pas dans une planification globale de l'éclairage sur le territoire communal, et de la mobilité douce qu'il souhaite promouvoir.
- Soit présenté avant que la Municipalité n'ait donné sa réponse au postulat portant sur l'utilisation des nouvelles technologies dans la gestion de l'éclairage public, renvoyé en Municipalité le 25.6.2018.
- Compte sur des évolutions du réseau TL, dont toutes ne sont pas encore acceptées, et qui ne garantissent pas un transfert des utilisateurs de la voiture vers les transports publics.
- Ne fasse pas suite à un engagement clair et quantifiable des collaborateurs pendulaires de la Zone industrielle, sous la forme d'un plan de mobilité et/ou d'une charte d'engagement, à renoncer à leur voiture au profit des transports publics ou de la mobilité douce.



Conclusion

La Commission des Finances, à l'unanimité des membres présents, propose au Conseil communal du Mont-sur-Lausanne de refuser ce préavis n° 11/2019 et de le renvoyer à la Municipalité

Le Mont-sur-Lausanne, le 22 octobre 2019

Président :

Philippe Vaucher

Membres:

Arnaud Brulé

Christophe-Vincent Corbaz

Elisabeth Corbaz-Schwarz

Nadège Longchamp-Geiser

Olivier Maggioni

Cédric Mottier

Remo Studer

Rapportrice:

Claudine Testaz-Rouiller

Cité de l'énergie Le Mont-sur-Lausanne